

ASTRIDA , le 23 Août 1956.-  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 3416 /A.I.



Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Af. Kamondo c/Rutaremara  
Chef.

A Monsieur le Président -Suppléant  
du Tribunal du Mwami  
à NYANZA-Ru.

s/c. de Monsieur le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA.

Monsieur le Président Suppléant,

En réponse à votre lettre n° 986/R.C. 4016/94  
du 8 Août 1956, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que de l'interrogatoire du Juge NTURO et de ses déclarations,  
il résulte qu'aucun enregistrement des faits relatés n'a été  
effectué au Tribunal de Territoire d'Astrida, en ce qui  
concerne l'échange des abagaragu. Il se trouve simplement  
un jugement rendu dans l'affaire Mukamuyenzi c/le chef Ru-  
taremara. Il s'agit très probablement d'un arrangement privé.

Pour l'Administrateur de Territoire, en route,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
A. GILLET.,

RESIDENCE DU RUANDA  
CENTRE ADMINISTRATIF INDIGENE  
DU PAYS  
TRIBUNAL DU MWAMI.

N° 986/R.C.4016/94.-

OBJET: AFF. KAMONDO c/ RUTAREMARA,  
chef.

16.8.56

3902/A.1.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à  
A S T R I D A . -

*D'après déclarations  
de l'ancien chef de tribu  
de l'aff. Rutaremara, il n'y a  
pas eu d'échange de têtes de  
bétail dans ce qui fait  
l'objet de l'aff. Kamondo.*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous demander  
de bien vouloir m'envoyer copie des documents re-  
latifs aux fils de Kayondo, lors du partage des  
têtes de bétail et des abagaragu.-

En effet, comme le Tribunal est  
saisi de l'affaire en cause émarginée, une des deux  
parties, prétend que Ruhongeka aurait interchangé  
des abagaragu avec ses petits frères et l'enregistré  
ment, paraît-il, se serait effectué en Territoire  
d'Astrida et classé dans vos archives.-

Le Tribunal voudrait donc confir-  
mer ou rejeter les dires du plaignant.-

Le Président-Suppléant,  
KATABARWA, J.C.



S/C. DE MONSIEUR LE CONSEILLER DU MWAMI,  
J. DENS,



Réf. n° :

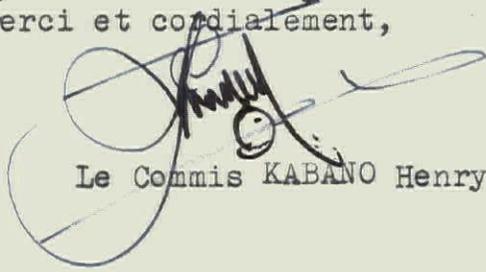
Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Note pour le Greffier SEBINEGO.

Veillez trouver ci-joint une lettre du Tribunal du Mwami à Nyanza, que je vous envoie en communication. Remettez au planton tout ce qui concerne cette affaire et me renvoyer la lettre en retour.

Merci et cordialement,



Le Commis KABANO Henry.,